



## **Compteur/Capteur Linky, Informez-vous avant de le laisser s'installer chez vous.**

### **Qu'est-ce que le Système Linky ?**

Le système Linky est constitué par les 5 éléments suivants :

- 1- Un compteur connecté, communicant,
- 2- Un concentrateur de quartier, installé sur poteau ou dans un transformateur. C'est le chef d'orchestre.
- 3- Un module générateur du Courant Porteur Ligne (CPL), activé depuis le concentrateur, vers les compteurs Linky de la grappe (jusqu'à plusieurs centaines), lesquels le réémettent, dans le logement et aussi en retour vers le concentrateur pour lui transférer les données de consommation des usagers.
- 4- Le Centre de Traitement d'Enedis qui centralise les données de consommations envoyées par les concentrateurs.
- 5- Le réseau GSM d'Orange (2G 900 MHz, signaux pulsés) permet aux concentrateurs, équipés d'une petite antenne, de transmettre via la téléphonie mobile sur la fréquence porteuse de 900 MHz, les données de consommation.

La version G3 du compteur Linky émet un Courant Porteur en Ligne (CPL) qui se superpose au courant alternatif 50 Hz, sur 36 bandes de fréquences, allant de 35 à 90 KHz (bande du CENELEC A).

Ce CPL circule donc dans le circuit électrique du logement, dont les câbles et les appareils électriques ne sont pas conçus pour véhiculer de telles valeurs de fréquences.

Il s'ensuit un rayonnement électromagnétique, proportionnel à la distance d'écartement entre phase et neutre des câbles. Seuls des câbles blindés et torsadés peuvent l'atténuer.

Ce CPL génère ce qu'il est convenu d'appeler de « l'électricité sale ».

Pour transférer les données de consommations entrantes, le CPL n'a besoin d'être émis que du compteur vers le concentrateur donc hors du logement. Mais le CPL G3 intègre un protocole de communication (IPV6) qui lui permet, en circulant dans le logement, de prendre le contrôle d'appareils électriques équipés d'un module de dialogue.

Il pourra par exemple repérer la connexion d'une batterie de voiture électrique et éventuellement facturer la TICPE (Taxe Intérieure sur les Produits Energétiques) qui pourrait lui être appliquée.

Il permettra l'application d'une tarification modulable chaque 1/2h, en fonction du prix d'achat en gros de l'électricité par les fournisseurs, ce qui leur permettra de maximiser leurs profits.

En option, le module ERL (Émetteur Radio Linky) peut être rajouté sur le compteur. Celui-ci communique par le protocole ZigBee, proche du Wifi (2,4 GHz), et peut dialoguer avec les Objets Connectés.

A l'horizon 2021, 35 Millions de compteurs connectés et 700000 concentrateurs devraient être déployés, pour un coût d'environ 8 Milliards d'Euros, lequel sera bien sûr imputé aux usagers : ce compteur est loin d'être « offert ». Les anciens compteurs même en bon état de marche seront déclassés. C'est un gâchis environnemental et économique.

### **Pourquoi ce déploiement ?**

C'est le projet d'un univers du tout connecté cher aux opérateurs du numérique, Linky constituant un vrai « cheval de Troie » participant à un projet de surveillance de masse.

Les données des usagers, transmises à Enedis, pourraient être revendues à ses partenaires, n'en déplaise à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).



Les usagers pourront « bénéficier » :

- Parfois d'une pose défectueuse par des prestataires formés à la hâte, et qui ne respectent pas les normes en vigueur (NFC 14100 et NFC 15100).
- Dans tous les cas, d'avoir un compteur dont la durée de vie est de 15 ans (contre plus de 50 ans pour les anciens compteurs), dont les composants peuvent vieillir prématurément en raison de la coexistence de 2 circuits (courants faibles et courants forts) et des risques d'échauffement.
- D'où une implication fréquente de ces compteurs dans des incendies d'origine électrique, ce dont se défend Enedis, bien sûr.
- Du « plaisir de devoir » parfois augmenter la puissance souscrite, en raison des nouveaux critères de déclenchement en cas de dépassement de puissance.
- Parfois de voir leurs factures exploser dès la pose de ce nouveau compteur.
- De « pouvoir » enfin s'acheter de nouveaux appareils électriques, les anciens pouvant dysfonctionner, surconsommer ou être détruits par la circulation du CPL Linky.
- Le CPL d'un compteur pouvant émettre jusqu'à 2 Km de distance dans les câbles, même sans être équipé d'un compteur Linky, d'être pollués par ceux de leurs voisins.
- D'avoir « enfin » un objet connecté 24 h sur 24 dans leur logement, émettant des ondes, à priori d'intensité modérée, mais permanentes, qui s'ajouteront à l'électrosmog existant, et qui peuvent suffire à certains pour basculer dans l'univers de l'électrohypersensibilité.

Le caractère « modéré » de cette exposition est avancé par les opérateurs, en regard de normes officielles établies en 2002, dont les valeurs sont tellement élevées qu'elles ne protègent que les opérateurs eux mêmes : y être exposé serait létale pour nous.

Mais :

Si la loi de Transition Energétique de 2015 impose à Enedis de déployer ces compteurs chez au moins 80% d'usagers, aucune loi oblige l'usager à les accepter.

Les compteurs sont propriété des Collectivités Territoriales depuis 1906. Même si les compétences ont été transférées vers des Syndicats Départementaux d'Energie, il n'y a pas eu transfert de propriété.

Lorsque le compteur se trouve dans un coffret à l'extérieur du logement, ce coffret appartient à l'usager.

En vertu du droit opposable, il faut signifier son refus par courrier RAR à Enedis, en amont de la pose, avec copie en Mairie.

- Au 07 Février 2019, 863 communes ont pris des délibérations, des arrêtés, en vue d'interdire ou de réglementer ce déploiement . Mais, les poseurs les outrepassent souvent et posent en force. Enedis ou la préfecture attaque ces arrêtés au Tribunal Administratif.

+ Il est impératif de ne pas rester isolé et d'agir solidairement (voisins, collectifs, appels aux élus,...) pour résister et refuser cet objet connecté, intrusif, préjudiciable aux usagers, qui n'apportera de profits qu'à Enedis and Co.

+ Enedis SA, filiale d'EDF, investie de la délégation de Service Public pour la distribution d'électricité sur le territoire, s'est progressivement transformée, d'entreprise au service des usagers, en une multinationale au service...d'elle même et de ses partenaires, au détriment de ses clients (ex usagers).

+ Pour plus d'information:

+ <https://www.robinstoits.org>

+ <https://robinstoits-midipy.org>